

La saison de la grippe est revenue.

Choisissez le vaccin ...pas la grippe!

Protégez-vous. Protégez vos amis et votre famille.

La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière sera offerte gratuitement à tous les Manitobains et le vaccin protégera contre trois souches de grippe.

Le vaccin annuel contre la grippe est particulièrement important pour les Manitobains plus à risque d'être gravement malades en raison de la grippe, ainsi que pour leurs fournisseurs de soins et leurs proches.

Il s'agit notamment :

- des personnes âgées de 65 ans et plus;
- des enfants âgés de six mois à cinq ans;
- des personnes atteintes d'une maladie chronique;
- des femmes enceintes;
- des travailleurs de la santé et des premiers intervenants de santé;
- des personnes d'ascendance autochtone;
- des personnes qui font beaucoup d'embonpoint ou qui sont obèses;
- des résidents des foyers de soins personnels ou des établissements de soins prolongés;
- ou selon les conseils de votre fournisseur de soins de santé principal.

Les Manitobains de 65 ans plus, ou ceux qui souffrent d'une maladie chronique, devraient aussi recevoir le vaccin contre la pneumonie. La plupart des adultes n'ont besoin que d'un seul vaccin contre la pneumonie durant toute leur vie.

Pour en savoir plus, communiquez avec une infirmière de la santé publique, un médecin, un pharmacien ou avec Health Links-Info Santé au **204 788-8200** ou sans frais au **1 888 315-9257**.

Communiquez avec votre médecin ou rendez-vous à une clinique de vaccination contre la grippe. N'oubliez pas d'avoir votre carte d'assurance-maladie avec vous.

Lieu : _____

Date : _____ Heure : _____